

OBJET : NOUVELLE MARCHE À SUIVRE EN CAS DE SYMPTÔMES

La Prairie, le 26 janvier 2021 – En lien avec le resserrement des mesures sanitaires visant à freiner la propagation de la COVID-19, la Direction de la santé publique de la Montérégie (DSP) souhaite vous rappeler les mesures à suivre et répondre à quelques interrogations que vous pourriez avoir. Nous vous invitons donc à lire la lettre qui vous est adressée à cet effet : [Lettre de la D^{re} Julie Loslier, directrice de la Santé publique de la Montérégie](#).

Pour le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, il est aussi important de mettre en lumière quelques précisions au sujet des possibles symptômes ressentis et du masque de procédure.

Quoi faire en cas de symptômes?

Si vous ou votre enfant pensez avoir été exposé à la COVID-19 ou si vous présentez des symptômes s'apparentant à la COVID-19, de nouvelles directives sont en vigueur, notamment celle indiquant que **dès que votre enfant a un ou des symptômes de la COVID-19, il doit rester à la maison**. Vous devrez alors remplir l'[outil d'autoévaluation](#) des symptômes du gouvernement, puis prendre un rendez-vous pour un dépistage. Également, comme précisé dans la communication de la DSP, si votre enfant a passé un test de dépistage en raison de présence de symptôme(s), toutes les personnes domiciliées à la même adresse devront s'isoler dans l'attente du résultat. Afin de faciliter la compréhension des diverses situations pouvant survenir, nous avons revu l'outil que nous avons créé l'automne dernier. Pour accéder à la nouvelle version : [Quoi faire si mon enfant a des symptômes?](#) Nous espérons qu'il vous sera utile. N'hésitez pas à le conserver à portée de main!

Écoles secondaires

Depuis la semaine dernière, nous avons le plaisir d'accueillir à nouveau nos élèves du secondaire. Le retour en classe se déroule bien et les adaptations quant au port du masque de procédure sont en cours. À ce sujet, nous tenons à vous rappeler les éléments suivants :

- Le port du masque de procédure est obligatoire en tout temps dans le transport, sur le terrain de l'école et dans l'école.
- Deux masques de procédure sont distribués quotidiennement aux élèves et aux membres du personnel.

Ainsi, l'un des masques fournis par l'école doit être réservé pour le transport du lendemain et l'arrivée sur le terrain de l'école pour nos élèves marcheurs. Par conséquent, **il ne doit pas avoir été utilisé préalablement la veille**. La qualité des masques fournis par l'école étant certifiée, il est donc demandé par la DSP d'utiliser ceux fournis plutôt que les masques en provenance de la maison. Les modalités de distribution et de changement des masques sont déterminées par chaque école, dans le respect des balises gouvernementales. Nous vous remercions de vous assurer que votre enfant respecte scrupuleusement les directives transmises par l'école et tenons à vous souligner que votre collaboration est non seulement essentielle, mais représente aussi un gage du succès de cette obligation que nous avons collectivement de respecter les balises gouvernementales pour freiner la maladie.

Nous vous rappelons également cette importante recommandation au sujet de l'entreposage des masques. Lorsqu'ils sont remis par l'école, ceux-ci doivent être mis adéquatement dans un sac propre. Ce faisant, il est fortement recommandé que votre enfant possède deux sacs distincts (par exemple de style

Ziploc : un pour le masque propre et l'autre pour le masque souillé), afin d'assurer un entreposage adéquat lorsque ce dernier n'est pas requis (par exemple, à l'extérieur ou lors du repas).

Nous vous remercions à l'avance de discuter avec votre enfant de l'importance du port du masque adéquat et du respect des consignes dans le transport.

Nouveauté! Transport scolaire

Les parents dont les enfants utilisent le transport scolaire pourront recevoir des notifications via messagerie texte lorsque l'autobus de leur enfant accuse, par exemple, quelques minutes de retard. Ce nouvel outil sera mis à l'essai auprès de quelques parents dans des écoles choisies et sera déployé pour l'ensemble des usagers dans les prochaines semaines. Pour que le service soit fonctionnel, un numéro de cellulaire valide doit être indiqué dans le dossier de l'enfant. Si ce n'est pas déjà fait, les parents qui le souhaitent peuvent l'ajouter via [Mozaïk-Portail](#).

Nous vous remercions de partager avec nous la responsabilité de préserver des milieux scolaires sains.

La Direction générale